

**P  
R  
O  
C  
E  
S  
V  
E  
R  
B  
A  
L**

REPUBLIQUE FRANCAISE



**Séance du Conseil Municipal**

**Mardi 07 Mars 2023**

**18h30**

Nombre de membres composant le conseil : 27

Présents : 20

Absents : 0

Pouvoirs : 7

L'an 2023, le mardi 07 mars, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique salle du conseil, Hôtel de Ville, sur convocation en date du 27 février 2023

**Sont présents :** Hélène GENTE, Christian BRONDOLIN, Emmanuelle AZARD, Vincent DAVAL, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Gérard BERAUDIER, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO, Julien BONINO, Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM, Éric BRUCHET, Paula EDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

**Absents donnant pouvoir :**

<b>MANDANT</b>	<b>MANDATAIRE</b>
AGIER Mauricette	GENTE Hélène
CHEROUTE Françoise	ARTERO Virginie
JANE Hélène	AZARD Emmanuelle
TIBALDI Roxane	BONINO Julien
COLENO Stéphanie	LAMALAM Zoulikha
UCHER Marie	EIDENWEIL Paula
RAVAZZA Victor	ANDREIS Armelle

Sylvain CASTAGNE	à partir de 19h20 Christian BRONDOLIN
------------------	---------------------------------------

**Absent excusé sans procuration :** /

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance, l'assemblée désigne, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Mmes POURCIN et GUY sont désignées pour remplir cette fonction.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire, la séance est ouverte à 18h40

**L'enregistrement vidéo permettra d'écouter les propos et interventions de chacun en restant un support complémentaire à la rédaction du procès-verbal.**

## ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2023

Rapport N°	Objet	Rapporteur
Rapport N°1	Débat d'Orientation Budgétaire	H GENTE
Rapport N°2	Bilan 2022 de la CCA	G GUY
Rapport N°3	Approbation du nouveau Règlement Intérieur des Comités Consultatifs	G GUY
Rapport N°4	Convention de délégation de desserte interne de transport scolaire	J BONINO
Rapport N°5	Fixation de la durée d'activité ambulante aux activités commerciales non sédentaires de la commune	P PIGNET
Rapport N°6	Bilan d'acquisitions et cessions 2022	V DAVAL
Rapport N°7	<del>Acquisition d'une emprise de terrain AV Frs Roqueplan</del>	Retiré
Rapport N°8	Classement de l'avenue Agliana dans le domaine public	V DAVAL
Rapport N°9	Dénomination de voie	V DAVAL
Rapport N°10	Communication des rapports d'activités Métropolitain 2021	H GENTE
	Communication des décisions du Maire	H GENTE

\*\*\*\*\*

Informations données par Mme le Maire en présence du CM et vote du PV de la séance du 25 janvier 2023

Le rapport 7 est retiré suite à des délais manquants pour des signatures, il sera reporté dans l'année.

Sècheresse hivernale : La commune a reçu le 05 mars un courrier Préfectoral relatif à la mobilisation face à la sécheresse hivernale. Les Bouches du Rhône sont en sécheresse hivernale même si la commune n'est pas concernée pour le niveau renforcé car elle fait partie de la vallée de la Durance.

Le SMAVD en relation avec la Métropole a mis en place un outil : Vigie Durance Verdon, pour accompagner l'anticipation de crise avec une modélisation à partir de points météo, de l'enneigement et du turbinage EDF. Le département espère les pluies de printemps pour éviter des difficultés aux agriculteurs. Le suivi va commencer beaucoup plus tôt cette année.

Le Préfet a mis plusieurs initiatives en place pour sensibiliser les usagers de l'eau et les bons réflexes à adopter sur les mesures de restrictions en période de sécheresse et demande à repousser les plantations de fleurs. Il rappelle qu'en cas d'alerte renforcée, il est interdit d'arroser les pelouses et massifs fleuris, de laver à grande eau, de laisser couler les fontaines. La police municipale doit se mobiliser pour sensibiliser les administrés. Si d'autres mesures supplémentaires arrivent, elles seront communiquées via les supports communaux.

Mme le Maire souligne que la vidéo de la séance du 25 janvier n'a pas été transmise suite à un problème technique.

Elle rappelle que les téléphones portables doivent être mis en mode avion durant tout le conseil afin d'éviter toute interférence avec les micros.

✚ Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 25 janvier 2023.

Mr PLATON : demande que soit indiqué les raisons de ses abstentions ou vote contre pour chaque rapport, notamment en page 8 du PV concernant le vote des crédits par anticipation, il souhaite que la raison de son abstention soit notifiée au procès-verbal.

Mme le Maire soumet cette demande au vote de l'assemblée

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**Vote à l'Unanimité,**

**Par 27 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Mauricette AGIER), Christian BRONDOLIN (+ procuration Sylvain CASTAGNE), Emmanuelle AZARD (+ procuration Hélène JANE), Vincent DAVAL, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Gérard BERAUDIER, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Virginie ARTERO (+ procuration Françoise CHEROUTE) , Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI) , Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM ( + procuration Stéphanie COLENO) , Éric BRUCHET, Paula EDENWEIL (+ procuration Marie DUCHER), Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS (+ procuration Victor RAVAZZA) , Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

**Accepte la demande de M PLATON ok fait 09-03-23**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**Vote à l'Unanimité,**

**Par 27 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Mauricette AGIER), Christian BRONDOLIN (+ procuration Sylvain CASTAGNE), Emmanuelle AZARD (+ procuration Hélène JANE), Vincent DAVAL, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Gérard BERAUDIER, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Virginie ARTERO (+ procuration Françoise CHEROUTE) , Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI) , Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM ( + procuration Stéphanie COLENO) , Éric BRUCHET, Paula EDENWEIL (+ procuration Marie DUCHER), Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS (+ procuration Victor RAVAZZA) , Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON

**Approuve le procès-verbal du conseil municipal du 25 janvier 2023.**

## **01 Débat d'Orientation Budgétaire**

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération distincte par laquelle, il est pris acte de ce débat, dans les conditions applicables à toute séance de l'assemblée délibérante.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

### Débat :

Mme le Maire précise que les commissions communales en amont permettent de poser des questions et de débattre sur les rapports. Certains élus font l'effort d'être en commission finance et cela permet le débat évidemment celui-ci reste possible en conseil municipal.

Le ROB est un gros travail de la part des services, Mme le Maire les remercie et plus précisément Mme VERGNES, DGS, qui y travaille depuis 3 mois pour réaliser un état de 27 pages.

Mme le Maire remercie également les élus de la majorité qui y ont travaillé en menant de vrais débats.

Présentation des indicateurs de ce ROB.

Mme le Maire précise qu'il ne faut pas dériver vers le vote du budget, il s'agit bien de débattre sur le ROB. Le vote du BP aura lieu le 5 avril 2023 en même temps que le Compte Administratif.

Aujourd'hui, la séance guide la politique que la commune souhaite mener.

Présentation et commentaires du support :

C'est un budget sincère, équilibré entre la section de fonctionnement et d'investissement dans l'année civile avec des recettes qui couvrent des dépenses.

La commune est toujours en nomenclature M14 et passera en nomenclature M57 en 2024.

Le ROB est soumis au contrôle du préfet pour vérifier l'équilibre comptable et le coût de l'emprunt.

Mme le Maire rappelle qu'une collectivité ne peut pas avoir recours à un emprunt pour compenser une recette.

Mr BRUCHET demande s'il n'y a pas une coquille sur la présentation du Power Point ?

Après vérification, Mme le Maire reconnaît cette erreur et reprend cela.

Mme VERGNE apporte des précisions sur le « filet de sécurité » et « amortisseur électricité »,

T PLATON demande si les chiffres annoncés sont pris en compte ?

Mme VERGNE infirme

T PLATON souligne une erreur de chiffre : sur le ROB, il est noté une hausse et sur le Power Point une baisse pour le même pourcentage.

Mme le Maire relève l'erreur et précise qu'il s'agit d'une hausse globale de 0.7 % à prendre en compte et 44.96 % d'augmentation sur les fluides. Les économies déjà faites sont rentrées dans les calculs.

C BRONDOLIN apporte quelques précisions sur le cout du gaz et de l'électricité.

T PLATON est surpris que l'économie sur l'extinction de l'éclairage public ne soit que de 6800 € alors qu'un montant de 30 000 € avait été estimé ?

E SAMBAIN rejoint T PLATON sur ce constat.

Mme le Maire précise que c'étaient des données d'expérimentation, les chiffres annoncés vont être affinés dans le temps. Il faut se souvenir que la première phase d'économie était déjà enclenchée avec le changement de certaines ampoules LED.

Mme le Maire a rencontré le collectif du Bramejean pour travailler sur 14 point lumineux sur le hameau à reprendre en utilisant les différentes subventions.

**\*Départ de Sylvain CASTAGNE à 19h20 → procuration à C BRONDOLIN**

Mr BRUCHET revient sur les 2 diapos d'avant et souligne une petite erreur du Power Point au niveau des dépenses de fonctionnement sur les fluides. On trouve 889 550 sur le tableau par rapport à l'histogramme 1M 67 000

Mme le Maire répond qu'on le voit sur le tableau page 16 le total de dépense des fluides de 889 550 et la charge de gestion 2023 de 4 M 94 361.

Mme le Maire rappelle qu'il faut parler de « réalisé pour 2022 » et de « prévisionnel pour 2023 ».

D FARRO intervient sur les dépenses de personnel. Il a fait un calcul rapide sur un total de 70 agents

Mme le Maire souligne la méconnaissance de M. FARRO sur le nombre d'agent. Les tableaux relatifs au mouvement de personnel sont transmis régulièrement, la collectivité compte 100 agents (titulaires + contractuels)

D FARRO précise qu'il parlait seulement des titulaires et non des contractuels et d'après lui. Il a fait un calcul sur le salaire moyen chargé à 30 000 € annuel personnel et trouve que l'on est au-dessus de la strate et demande d'expliquer ce delta avec 4 671 279 €.

Mme le Maire répond que le nombre de personnel par rapport à la strate de la population reste en équilibre. Cependant, il est impossible de dire à quel niveau on se situe dans cette tranche. La commune compte 6128 habitants au dernier recensement.

L'augmentation de 9.57 % des charges est due à la hausse du SMIC et la revalorisation du point d'indice.

Mme le Maire précise que les prochains recrutements ont déjà été annoncés. Mme VERGNE, DGS, continue sa fonction de responsable des finances en attendant le nouveau recrutement.

D FARRO trouve qu'il n'y a pas de politique sur les budgets de financement du personnel.

Mme le Maire répond qu'on n'est pas pléthore de personnel pour le service qu'on veut rendre. Elle prend l'exemple de la commune de Sénas qui compte 7200 habitants environ pour 170 agents contre 6128 pour 98 agents pour notre commune. La commune reste dans un équilibre de personnel, il faut tenir compte des augmentations de charges qui sont incompressibles.

E BRUCHET fait un calcul :  $30\,000 \times 100 \times 1,45$  et trouve un résultat de 4500 000 €, donc logique en rapport de ce qui est annoncé dans le ROB.

D FARRO se demande pourquoi payer autant de salaires avec le nombre de personnel.

Mme le Maire lui répond qu'il oublie à la rémunération du personnel le lien obligatoire des avancées d'échelons, des changements de grade.

D FARRO demande pourquoi cette différence. Il souhaite analyser les chiffres.

Mme le Maire répond à M. FARRO que ces calculs sont faux.

D FARRO pense qu'il y a une analyse approfondie à faire pour avoir une vraie politique de recrutement.

Mme le Maire donne la parole à Mme VERGNE.

Mme VERGNE apporte des précisions sur l'évolution de la masse salariale entre 2022 et 2023. La présentation fait état du réalisé pour 2022 et du prévisionnel pour 2023 d'où un écart qui doit rester réaliste et confortable. Il y a une part certaine d'évolution de carrière pour chacun (concours, promotion décidée par le centre de gestion). Il faut également prendre en compte la part de remplaçant, on est toujours sur du prévisionnel mais on se doit de prévoir un peu large. En réalité ce qui compte c'est la réalisation. La prévision est toujours plus confortable que la réalisation.

Mme le Maire rappelle que la commune applique les grilles indiciaires de la fonction publique malgré la lenteur d'avancée en échelon et l'absence de revalorisation plus significative du point d'indice.

D FARRO demande une ventilation par catégorie de grade (A, B, C) de la répartition financière de la masse salariale.

Mme le Maire précise qu'il n'y a pas pléthores de catégories A et B. La commune s'engage à faire monter son personnel en grade dès que c'est possible. Vous risquez d'être surpris par le peu de catégories A et B. La promotion interne, sous aval du CDG13, est ridicule : 250 demandes pour 10 postes disponibles. Les

concours sont difficiles. Il y a essentiellement du personnel en catégorie C la commune mène une politique afin que les agents évoluent avec des formations et des concours.

D FARRO est d'accord avec la politique de formation mais souhaite analyser les chiffres. Le personnel représente 50 % des dépenses du budget.

Il renouvelle sa demande concernant la ventilation financièrement pour pouvoir analyser les masses salariales de chaque catégorie. Il demande de ne pas faire de la politique.

Mme le Maire veut donner tous les éléments car il semble méconnaître tout cela.

Mme le Maire se renseigne de voir si les données peuvent être transmises.

Mr FARRO se rend compte que les catégories C sont les plus nombreuses et la masse salariale en augmentation.

Mes calculs ne sont pas faux puisque je n'ai pas tous les chiffres.

E BRUCHET note dans le support une forte évolution de la masse salariale sur 3 ans.

Il revient sur le Power Point « achats prestations /biens, » et précise qu'il y a des choix à faire sur les prestataires, rester hyper vigilant, ne pas aller au plus bas en termes de coût. Avec les prestataires, les risques d'avenant au contrat sont énormes, il faut rester vigilant. Il précise qu'en régie, il y a des économies possibles mais il faut du personnel en plus, comment fait-on ?

C BRONDOLIN annonce que des régies peuvent être payées en métropole si la commune est en convention de gestion. Il rajoute que peu d'entreprises répondent aux appels d'offre, difficile pour les petites entreprises et les sociétés plus importantes ne sont pas intéressées. Mais oui les travaux en régie restent une vraie économie.

Mme le Maire précise que pour le bâtiment, la commune ne trouve personne. Les dépenses de fonctionnement ont pris en compte toutes les économies déjà faites et les services sont responsables et ont contraint.

E BRUCHET souligne que le problème vient du cahier des charges mal construit avec trop de flou, d'incertitudes qui ne permettent pas aux entreprises de répondre, d'où l'importance de faire appel à des AMO.

E SAMBAIN plaisante et propose le ROB comme apéro. Il part des hypothèses de travail évoquées en commission. Comme il a peu de données fiables, il prend son propre cas pour illustrer ses propos. L'augmentation de 12.8 % sur la taxe foncière par rapport à 2022 et 20 % en moins par rapport en 2021 reste acceptable.. L'état a supprimé la taxe d'habitation, la DGF diminue mais cela va être rognée par l'augmentation de la taxe foncière.

Il regrette que la commune ne se soit pas fixée des objectifs contraints de fonctionnement et d'investissement (dépenses de loisirs, pistes de rollers...). A l'arrivée la commune va dépenser 1400 €/ habitant contre 1265 en 2022. Le critère des dépenses par habitant ne doit pas être un critère de bien-être.

Si on fait l'effort en 2023 d'une hausse des impôts locaux, la commune doit s'engager jusqu'à la fin de sa mandature à ne plus augmenter cette taxe foncière.

Il faut prévoir des investissements sur investissement positif (amélioration de l'isolation, qualité de vie, incivilité, plan de circulation). Ça ne coûte pas cher mais c'est la contrepartie d'investir dans le cadre de vie.

Il demande à réaliser un moratoire sur les dépenses qui vont générer des dépenses de fonctionnement L'augmentation de la taxe foncière est acceptable si on se fixe des objectifs contraignants.

Pour les investissements il faut faire des choses simples qui ne coûtent pas cher pour l'amélioration du cadre de vie.

Mme le Maire reprend les propos de M. SAMBAIN qui souligne le raisonnable de l'augmentation de la taxe foncière. Au niveau des contraintes à se donner, cela se travaille dans chaque service pour trouver des pistes de diminution de coût. Elle donne l'exemple sur les baisses de fonctionnement au niveau de la culture. La commune ne peut pas se permettre de recevoir des artistes qui demandent des cachets exorbitants.

Pour reprendre sur la demande de moratoire, elle précise que le projet est réfléchi, pensé sans pour autant se priver si on a des subventions à l'appui. Elle donne l'exemple de Terre de Jeu 2024 qui peut financer une installation sportive à hauteur de 80%. Il faut prendre les opportunités particulières.

Si la commune augmente les taxes cette année, elle ne l'envisage pas sur les années suivantes à condition que la Métropole ne mette pas de freins. On recherchera toujours une solution pour éviter une nouvelle augmentation.

E SAMBAIN demande un état du patrimoine communal pour avoir une vision complète.

Mme le Maire précise que le passage en M 57 va contraindre la commune à faire l'état de notre patrimoine. Sa connaissance est bien meilleure qu'en 2014 notamment sur le foncier. On a la connaissance de notre patrimoine au niveau bâtiment mais il faut faire une étude pour connaître leur état, un gros travail à venir pour les services urbanisme et finance.

T PLATON aborde le sujet du changement climatique, la baisse du débit du Rhône, la canicule...tous les problèmes de notre environnement. Aujourd'hui on s'en inquiète tous, mais on est qu'au début de la catastrophe il faut agir pour transmettre une planète encore vivable. En ce moment notre société prend peu à peu conscience de ces changements. Il trouve anormal de ne pas se remettre en question sur ce que l'on veut maintenir comme service public. On devrait décider de remettre en question nos fonctionnements et notre investissement pour financer la transition écologique et léguer un territoire viable à nos enfants.

Le but est de réduire les consommations, il faut le travailler ensemble. On n'a pas participé au travail du ROB, mais j'ai fait des tas de propositions et parmi elles, il y a la fiscalité :

- Rapport de la taxe d'habitations des **résidences secondaires** pour 40 % des habitations. Pourquoi selon l'INSEE, la commune touche-t-elle seulement 20 % ? Il a posé cette question l'an dernier et attend toujours la réponse.

Mme le maire répond qu'elle reçoit et applique les taux directs reçus de la DGFIP, on ne peut pas les discuter. Un travail sur les logements vacants a été initié au mandat précédent par des stagiaires et le résultat avait conclu à une erreur.

T PLATON donne l'exemple de taux similaires pour un même nombre d'habitations secondaires différentes d'une commune à l'autre.

T PLATON demande si le conseil municipal a voté la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Mme le Maire infirme pas de délibération sur les logements vacants

T PLATON propose de

- Taxer les nouvelles habitations qui sont jusqu'à maintenant exonérer pendant 2 ans. Il parle d'une augmentation à caractère social et environnemental avant de taxer tout le monde, notamment les petits revenus pour obtenir des ressources supplémentaires.

Il souligne que l'augmentation de la taxe foncière touche aussi les propriétaires qui ont des faibles revenus. Sur 65% de propriétaires, 52% sont soumis à l'impôt sur le revenu environs donc 20 % sont non imposables avec un faible revenu. Il faut voter des délibérations pour pouvoir augmenter la taxe sur les résidences secondaires B LAQUAY intervient pour dire que cette exonération ne concerne que les personnes bénéficiant du taux 0%.

Mme le Maire rappelle que cette exonération sur 2ans était pour compenser la taxe d'aménagement et permettre aux jeunes propriétaires de se renflouer avant de commencer à payer. On n'est pas forcément d'accord avec votre analyse.

T PLATON pense que cette proposition concerne une trentaine de personnes contre la presque totalité des habitants dont les « **petits vieux** ». *ok modifié 06-04-23*

E SAMBAIN rappelle qu'à partir d'un certain âge (65 ou 70 ans) l'exonération est automatique.

Mme le Maire précise que la commune a les taux les plus bas sur le territoire, aucune augmentation depuis 2009, il est peut-être temps cette année de réévaluer.

Elle souligne qu'elle recherche 1 million, l'équation est impossible sans cette augmentation. Il faut faire acte de responsabilité, on doit contraindre toutes nos dépenses mais on doit augmenter nos recettes pour ne pas rencontrer des difficultés en 2024.

T PLATON n'est pas contre d'augmentation de la taxe foncière mais il demande d'étudier d'autres solutions en complément pour éviter de trop augmenter.

Mme le Maire lui répond qu'il est difficile d'échanger avec lui. Il faut réfléchir sur les conséquences pour la commune. Elle n'a pas envie que les taxes augmentent de trop sur les maisons secondaires au risque de les voir se transformer toutes en résidences principales.

T PLATON lui répond que c'est elle qui refuse d'étudier ses propositions.

Mme le Maire lui répond que son choix ne convient pas à notre commune.



E SAMBAIN propose d'augmenter certains tarifs, de développer l'intercommunalité pour optimiser les investissements actuels.

J BONINO intervient pour rappeler que la commune de Lamanon a dû abandonner le portage des repas à cause des prix alors que la commune de Mallemort ne faisait pas de bénéfices dessus. La piste de mutualisation est en réflexion. Il précise que la tarification sociale en fonction des revenus des familles sera en place pour la rentrée de 2023.

Mme le Maire reprend et explique que la mutualisation reste compliquée car toutes les communes sont contraintes dans leur budget, les recettes baissent et les dépenses augmentent, c'est une piste qui s'efface petit à petit. Nous avons mutualisé la crèche les « Auceau » avec la crèche OASIS d'Alleins tout en gardant la spécificité e Mallemort.

Mr FARRO demande à nouveau le taux des bases. Si on a déjà les bases qui augmentent on n'a peut-être pas besoin d'augmenter les impôts ?

Mme le Maire dit avoir travaillé à différents scénarios qui seront vus au budget. La commune recherche 1 million pour continuer l'autofinancement, pour investir tout en contraignant les dépenses et en appliquant de nouveaux taux pour les taxes mais toujours les plus bas. Le scénario sera soumis à la DGFIP.

Mme VERGNE précise que les bases ne sont pas encore connues mais plusieurs scénarios ont été faits dont un avec 923 000 € de recettes supplémentaires.

D FARRO s'interroge sur des taux qui vont augmenter alors que les bases vont également augmenter.

Mme le Maire rappelle que l'on est toujours dans le débat et rappelle la règle de lien

T PLATON voit l'augmentation de la taxe d'habitation, il pensait que l'on ne pouvait pas augmenter.

Mme le Maire reprecise la règle de liens, quand une taxe augmente, les autres taxes doivent suivre.

P EIDENWEIL demande des précisions sur le montant des autres instances (département, métropole...). Elle reste inquiète sur l'assiette fiscale qui augmente tous les ans.

Mme le Maire précise qu'à ce jour, seul le taux de la Métropole est connu et qui n'augmentera pas puisque la taxe d'ordure ménagère de 14 % a été lissée. Quant au Département, il n'a pas encore voté. La Région augmente la taxe de séjour mais il semblerait qu'elle n'intervienne pas dans les autres taxes citées.

T PLATON demande s'il peut avoir les autres scénarios ?

Mme le Maire répond que les autres scénarios n'apporteraient pas assez de pertinence et pourraient nous obliger à augmenter les autres années également.

E SAMBAIN reprend un scénario de + 923 000 € pour équilibrer le budget :

si on n'ouvre pas la piscine, il n'y aura pas besoin de saisonniers, il faut peut-être l'envisager ?

si on arrête les subventions des associations ?

si on augmente les tarifs des piscines ?

MAIS si on augmente les taxes, on pourra en contrepartie garder les subventions des associations, maintenir l'ouverture de la piscine, garder les tarifs réduits à la cantine.

Bine sur ce n'est pas ce que veut faire M SAMBAIN mais il veut démontrer que soit on diminue le service public, soit on augmente les taxes.

Mme Le Maire souligne les conséquences de fermeture de la piscine sur une année :

Plus de lieu de rafraîchissement en cas de forte chaleur

Plus de lieu pour ceux qui ne partent pas en vacances

Plus de possibilité d'apprendre à nager

Un risque de ne plus ouvrir par la suite (ex : piscine de Eyguières)

T PLATON propose quelques suggestions en termes d'économie :

Baisser la température de la salle Dany (22°) et MDA (21,8°) → Attention aux dérives

Mettre au point une gestion technique centralisée pour les éclairages des structures sportives. Des mesures simples qui peuvent apporter beaucoup.

C BRONDOLIN en appelle aussi au civisme des administrés qui s'approprient les bâtiments publics. La gestion technique centralisée arrive peu à peu mais cela a un coût.

Mme le Maire précise qu'il est toujours plus facile de relever des anomalies. Elle donne des précisions sur le chauffage de la salle Dany, un chauffage au sol, des horloges les thermostats vont être bloqués. Il faut prévoir les financements tous les interrupteurs sont automatisés cela se fait par le service bâtiment qui est composé uniquement de 4 agents pour toute la commune. Merci de nous laisser le temps.

E BRUCHET demande quel est le volume financier que l'on pourrait récupérer avec les fonds verts ?

Mme le Maire rappelle qu'il faut monter des dossiers pour bénéficier des subventions des fonds verts ; mais c'est en effet un dispositif intéressant.

E BRUCHET demande d'anticiper davantage les dates pour les commissions finances afin de mieux s'organiser.

Mme le Maire répond qu'une fois la date arrêtée elle est notifiée sur l'agenda Kerio, ensuite et conformément à l'article 7 du RI la convocation est envoyée à 3 jours francs.

T PLATON dit qu'il va rentrer en contact avec la DGFIP, il pense que leurs chiffres ne sont pas bons.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**A l'Unanimité, Pas de vote**

**Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023, sur la base du rapport annexé à la délibération ;**

**Prend acte de l'existence du rapport d'orientation budgétaire ainsi que sa transmission à l'ensemble des conseillers.**

## **02 Bilan 2022 de la CCA**

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose aux Maires des communes de plus de 5 000 habitants la création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA), chargée d'établir un rapport annuel.

Selon l'article 46 de la loi n°2005-102 ce rapport doit être présenté en séance du Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Ghislaine GUY

### Débat :

P EIDENWEIL demande la signification de l'abréviation AD' AP.

G GUY répond Agenda d'Accessibilité Programmé.

P EIDENWEIL demande des précisions sur le bureau d'étude et quel est le service qui ne peut pas intervenir sur la commune

G GUY revient sur le bureau d'étude ACCESSMETRIE qui a déjà réalisé 3 diagnostics pour la commune mais le prestataire n'a pas été encore choisi et on ne connaît pas le coût de cette étude. Le service technique n'est pas en mesure actuellement d'assurer ce suivi.

T PLATON remarque que l'on vote un budget de 200 000 € chaque année et qu'il n'est pas utilisé.

Mme le Maire répond que le bilan montre toutes les actions qui sont menées sur l'année, il y a une réelle volonté d'aller plus loin. Elle remercie Mme GUY et toute la commission pour le travail fait sur la commune

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**A l'Unanimité, pas de vote**

Prend Acte de la présentation du rapport annuel 2022 présenté par la Commission Communale d'Accessibilité.

### **03 Approbation du nouveau Règlement Intérieur des Comités Consultatifs**

Par délibération n°2020-102-SG du 09 décembre 2020 l'assemblée délibérante a approuvé le Règlement Intérieur des Comités Consultatifs fixant les champs d'intervention et le mode de fonctionnement.

Après deux années d'application ce règlement nécessite quelques modifications dans son cadre réglementaire.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Ghislaine GUY

#### Débat :

P EIDENWEIL souhaite une explication sur la possibilité qu'un élu soit remplacé comme il est possible pour un membre d'association. (voir p 3) ?

G GUY répond que l'élu a été nommé en délibération, contrairement à un membre d'association, il ne peut pas être remplacé par un autre élu

E BRUCHET demande à Mme le Maire : « En tant que Maire est ce que tu continueras à t opposer à la participation de certains élus dans différents Comités Consultatifs » ? en faisant référence à l'article 3

Mme le Maire répond que M BRUCHET fait certainement allusion à sa personne et que oui la composition du comité reste à la validation du Maire avant d'être présenté au conseil municipal

E BRUCHET souligne que cela n'est pas du tout dans une démarche participative

E SAMBAIN s'interroge sur la position de M BRUCHET ? il ne fait plus partie de la majorité ?

Mme le Maire rappelle que M BRUCHET n'a plus de délégations, suite à une perte de confiance. Il fait toujours partie de la majorité car il n'a pas démissionné.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**A la Majorité,**

**Par 26 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Mauricette AGIER), Christian BRONDOLIN (+ procuration Sylvain CASTAGNE), Emmanuelle AZARD (+ procuration Hélène JANE), Vincent DAVAL, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Gérard BERAUDIER, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Virginie ARTERO (+ procuration Françoise CHEROUTE) , Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI) , Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM ( + procuration Stéphanie COLENO) , Paula EDENWEIL (+ procuration Marie DUCHER), Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS (+ procuration Victor RAVAZZA) , Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON

**Par 1 Abstention :** E BRUCHET

**Adopte** le nouveau Règlement Intérieur des Comités Consultatifs présenté en séance ;

**Autorise** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération.

### **04 Convention de délégation de desserte interne de transport scolaire**

Dans la perspective d'harmoniser progressivement l'organisation des transports scolaires sur le territoire métropolitain, il a été adopté une convention d'autorité organisatrice de second rang entre la Métropole et chaque commune pour l'organisation des transports scolaires.

Cette convention permet aux communes d'être les relais de la Métropole auprès des différentes instances locales (Établissement scolaire, parents d'élève...) dans son effort d'optimisation des services de transport.

La présente convention porte sur le rôle de la commune dans la gestion de proximité du transport scolaire. A ce titre, la Métropole confie à la Commune de Mallemort, l'information des familles et l'instruction des dossiers de demande de transports scolaires des élèves habitant son territoire.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Julien BONINO

#### Débat :

P EIDENWEIL demande si, en cas de nécessité, l'achat du bus reviendra toujours à la commune ou pourra être pris en charge par la Métropole ?

Mme le Maire répond que cela devra être négocié avec la Métropole car c'est désormais leur compétence. Cette convention est valable 4 ans renouvelable 3 fois.

E SAMBAIN demande pourquoi prendre la base de 2021 et non 2022 ?

Mme le Maire répond que c'est le temps de la négociation à l'élaboration de la convention on n'avait pas la base 2022. Il y aura des révisions comme il y a des révisions de la CLECT.

T PLATON félicite pour ce travail

Mme le Maire répond que c'est une vraie satisfaction pour la commune.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

#### **A l'Unanimité,**

**Par 27 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Mauricette AGIER), Christian BRONDOLIN (+ procuration Sylvain CASTAGNE), Emmanuelle AZARD (+ procuration Hélène JANE), Vincent DAVAL, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Gérard BERAUDIER, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Virginie ARTERO (+ procuration Françoise CHEROUTE) , Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI) , Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM ( + procuration Stéphanie COLENO) , Éric BRUCHET, Paula EDENWEIL (+ procuration Marie DUCHER), Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS (+ procuration Victor RAVAZZA) , Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

**Approuve** la convention de délégation relative à l'organisation du service réservé de transports scolaires : Desserte interne de la commune de Mallemort ;

**Autorise** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

#### **05 Fixation de la durée d'activité ambulante aux activités commerciales non sédentaires de la commune**

L'attribution d'un emplacement n'étant consentie qu'à une personne physique, la vente, la sous-location, le prêt ou la mutation entre forains de l'emplacement, qu'elle qu'en soit la raison ou le prétexte, est interdit sauf dispositions prévue par la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 et codifié par l'article L.2224-18-1 du CGCT.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Philippe PIGNET

#### Débat :

A ANDREIS est surprise de voir que la rue Fernand Pauriol est bloquée le vendredi matin en raison des forains positionnés en travers de la rue.

P PIGNET explique que le placier organise et utilise toute la largeur de la rue. Au départ on a essayé de faire venir des producteurs locaux, mais ce n'est pas suffisant alors afin de proposer une continuité du marché on a installé des forains non permanents. Dernièrement les emplacements ont été retravaillés avec plus de rigueur et éviter les blocages.

E SAMBAIN rappelle que lors de réunions les commerçants avaient réclamé plus d'exposant dans la rue. Il faut revoir le plan du marché. Il demande si après plusieurs absences le forain perd son droit de place ?

Mr PIGNET répond que le règlement intérieur précisera tout cela.

Mme le Maire propose de communiquer sur ce RI après le vote de la délibération. Elle rappelle que les commerçants ont été sollicité à sortir leur vitrine quand c'est possible.

A ANDREIS dit que pour sortir leur matériel, il faut la continuité du marché.

Mme le Maire précise que les commerçants restent partie prenante également à cette installation de continuité du marché.

Elle informe que 2 associations sont installées provisoirement dans les anciens locaux du Casino (Le Lieu Infini des possibles) et dans l'ancienne salle de sport ' Le petit groupe d'entraide) en attendant les travaux pour la future « Maison de santé ».

A ANDREIS regrette que ces 2 associations soient installées ici à la place de commerces alimentaires. Quand cela fermera, la vie sera totalement déserte, la rue va crever. Elle demande si la commune a acheté le bâtiment ancien de Citroën ?

Mme le Maire infirme, ce bâtiment n'appartient pas du tout à la commune.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**A l'Unanimité,**

**Par 27 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Mauricette AGIER), Christian BRONDOLIN (+ procuration Sylvain CASTAGNE), Emmanuelle AZARD (+ procuration Hélène JANE), Vincent DAVAL, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Gérard BERAUDIER, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Virginie ARTERO (+ procuration Françoise CHEROUTE) , Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI) , Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM ( + procuration Stéphanie COLENO) , Éric BRUCHET, Paula EDENWEIL (+ procuration Marie DUCHER), Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS (+ procuration Victor RAVAZZA) , Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

**Approuve et de Fixe** à 3 ans d'exercice la durée d'activité ambulante aux activités commerciales non sédentaires sur la commune.

### **06 Bilan d'acquisitions et de cessions 2022 par la commune**

L'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995 fait obligation aux Conseils Municipaux de délibérer chaque année sur le bilan de leur politique foncière retraçant les actions entreprises par la collectivité directement ou par l'intermédiaire de ses mandataires ou partenaires, au travers d'états récapitulatifs annexés au compte administratif de l'année écoulée, énonçant les mutations immobilières réalisées sur son territoire.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Vincent DAVAL

Aucun débat

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, (pas de vote)

**A l'Unanimité,**

**Prend** acte du bilan des acquisitions et cessions foncières opérées en 2022, tel que présenté en séance  
**Dit** que ce bilan sera annexé au compte administratif 2022 de la commune.

### **07 Acquisition d'une emprise de terrain AV Frs Roqueplan**

**Rapport Retiré**

### **08 Classement de l'avenue Agliana dans le domaine public**

L'avenue Agliana n'a jamais fait l'objet d'un classement dans le domaine public, elle est constituée des parcelles cadastrées : C 6289 – C 6284 – C 6287 – C 6291- C 6282 et C 6280.

La commune souhaite que ces voies communales soient classées dans le domaine public, afin de bénéficier d'une meilleure protection de son domaine routier et de pouvoir exercer ses pouvoirs de police du Maire.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Vincent DAVAL

Aucun débat

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**A l'Unanimité,**

**Par 27 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Mauricette AGIER), Christian BRONDOLIN (+ procuration Sylvain CASTAGNE), Emmanuelle AZARD (+ procuration Hélène JANE), Vincent DAVAL, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Gérard BERAUDIER, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Virginie ARTERO (+ procuration Françoise CHEROUTE) , Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI) , Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM ( + procuration Stéphanie COLENO) , Éric BRUCHET, Paula EDENWEIL (+ procuration Marie DUCHER), Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS (+ procuration Victor RAVAZZA) , Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON

**Décide** que le futur tableau de classement des voies communales intégrera ces parcelles ;

**Autorise** Madame le Maire à effectuer toute les démarches utiles et nécessaires à l'application de cette délibération.

### **09 Dénomination de voie « Chemin des cerisiers »**

La commune a soutenu et accompagné la réalisation d'un projet d'habitat participatif, avec l'association des Pipistrelles, au Parc des Deux Canaux pour la construction de 30 logements.

Ce projet nécessite la réalisation d'une voie d'accès depuis l'avenue des Alpines, spécifiquement aménagée, notamment en termes de sécurité incendie.

Il est nécessaire de dénommer cette voie « Chemin des cerisiers » afin de pouvoir attribuer une adresse au collectif par la suite.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Vincent DAVAL

Aucun débat

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**A l'Unanimité,**

**Par 27 voix pour :** Hélène GENTE (+ procuration Mauricette AGIER), Christian BRONDOLIN (+ procuration Sylvain CASTAGNE), Emmanuelle AZARD (+ procuration Hélène JANE), Vincent DAVAL, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Gérard BERAUDIER, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Virginie ARTERO (+ procuration Françoise CHEROUTE) , Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI) , Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM ( + procuration Stéphanie COLENO) , Éric BRUCHET, Paula EDENWEIL (+ procuration Marie DUCHER), Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS (+ procuration Victor RAVAZZA) , Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON

**Approuve** la dénomination *Chemin des Cerisiers* comme présentée ci-dessus,

**Autorise** Madame le Maire à signer tout document utile et nécessaire à l'application de la présente délibération.

**10 Communication des rapports d'activités Métropolitain 2021**

Communication du Rapport annuel Métropolitain 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement (RPQS) et du Rapport annuel 2021 Métropolitain sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Débat :

T PLATON informe que désormais on peut trouver les documents par territoires sur le site de la Métropole, cela facilite les recherches

Mme le Maire confirme mais rappelle que les territoires n'existent plus

T PLATON remarque que sur l'eau potable, on en est 64 % en demande de réseau soit 36 % de perte, on ne sait pas où va l'eau ? Quelle est l'origine de cette perte d'eau ?

Mme le Maire précise que la Métropole a fait les recherches par caméra dans les réseaux sur les fuites d'eau mais il y a aussi des recherches sur le problème de double compteur. Avec le Grenelle de l'environnement, la Métropole a des pénalités, elle va donc agir.

T PLATON souligne que la Métropole a un plan d'actions et souhaite l'avoir pour pouvoir le suivre. Il demande des informations sur le transfert des influents de Charleval à Bramejean

Mme le Maire répond qu'il y a encore des études par la Métropole avant de prendre des décisions. Elle a demandé de travailler avec les habitants de Bramejean et l'étude de l'apport de l'eau potable au village, toutes ces études sont encore en cours. Il semblerait qu'une réflexion soit portée sur une base tampon entre l'été et l'hiver où les variables d'utilisation de la station d'épuration sont importantes.

Mme le Maire remercie Mr PLATON de cette lecture approfondie et de ses différents retours.

D FARRO demande si le CIQ a été intégré dans la démarche ?

Mme le Maire répond que le collectif a sollicité la commune, sur les 2 réunions ce fut un échange constructif avec le partage des connaissances de chacun. Le CIQ n'a pas demandé de rendez-vous.

E BRUCHET demande si le projet reste sur la station existante ou sur une nouvelle ?

Mme le Maire répond sur la station existante

E BRUCHET demande si c'est toujours d'actualité un captage d'eau de la Durance sur Bramejean.

Mme le Maire répond que ce projet que la Métropole suit est toujours d'actualité

E BRUCHET rappelle les problèmes d'odeurs nauséabondes de la rue Fernand Pauriol.

C BRONDOLIN informe que la Métropole doit refaire des études. En parallèle, les commerçants vont faire une pétition pour appuyer sur ce problème.

Mme le Maire précise que la Métropole émet l'hypothèse que le problème pourrait venir du haut mais va en faire l'étude.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**A l'Unanimité, (pas de vote)**

**Prend acte de la communication du Rapport 2021 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;**

**Prend acte de la communication du Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence.**

\*\*\*\*\*

## **Compte rendu de délégation – Communication des décisions du Maire**

### Débat :

#### Décision 07-2023 et 22-2023

P EIDENWEIL demande pourquoi deux décisions avec la société LEX MEA ?

Mme le Maire précise qu'il y a deux contentieux en cours bien distincts gérés par un même cabinet

#### Décision 2023.06

D FARRO demande des explications sur le choix des cabinets d'avocats ?

Mme le Maire précise que chacun a des compétences différentes et spécifiques. Pour le centre équestre, c'est un avocat spécialisé sur les biens publics.

D FARRO demande pourquoi mander pour l'un et missionner pour l'autre ?

N VUICHARD informe qu'il s'agit de 2 motions différentes, une décision concerne un contentieux et l'autre concerne un conseil juridique.

D FARRO demande où sont prises les dépenses en cas de procès perdus.

Mme le Maire précise que les dépenses sont imputées sur le budget de la commune et non par l'assurance.

#### Décision 2023.02

T PLATON demande des précisions.

Mme le Maire précise qu'il s'agit de la rénovation du centre-ville en éclairage LED.

---

### **Informations diverses :**

Mercredi 8 mars → Journée des droits de la femme

Projet de Terre de jeux 2024 avec les étudiants en STAP le 11 mars 2023 → Porte ouverte tir Arc

19 mars → Commémoration 11h30 Souvenir Maroc, Tunisie, Algérie

12 avril → Bilan mi-mandat. Les élus de la minorité sont invités pour intervenir sur le support.

Succès pour les ateliers « eaux pluviales » réalisé le 4/03/23 → Prochaine date 21 mars Pt Royal

T PLATON mentionne l'enquête publique sur le PLU, une association présente les modifications mardi 14 à 18h



### Questions diverses :

E SAMBAIN revient sur les questions diverses qui ne sont pas abordées ; il va faire un tableau récapitulatif des questions diverses restées sans réponse. Exemple : la réserve communale

Mme le Maire répond que les informations sont transmises, certaines questions demandent du temps

B LAQUAY informe du démarrage de projet relatif à la réserve communale, il est en phase de préparation

Mme le Maire félicite les jeunes du CMJ et les élus associés pour la collecte des Resto du Cœur faite à Intermarché → 4 palettes ont été récoltées

V ARTERO interpelle Mr FARRO concernant un post sur le Facebook où il fait mention de la collecte pour les Restos Cœur avec des jeunes du CMJ ?

D FARRO répond qu'il est important de mettre les actions des jeunes en avant.

V ARTERO répond que les jeunes sur la photo ne sont pas de la commune, encore moins du CMJ, le texte est faux. Est-ce que le droit à l'image est respecté ?

D FARRO répond qu'il n'y a pas de problème de droit à l'image quand c'est une manifestation publique.

V ARTERO souligne la façon que M FARRO a de s'emparer des événements et le regrette.

D FARRO demande des précisions sur l'intervention des pompiers à l'école J Curie

J BONINO informe qu'effectivement un problème est survenu sur la chaudière de l'école, une défaillance des gicleurs, les services ont été très efficaces les dispositifs de sécurité ont été respectés et les pompiers sont vite intervenus. Les travaux ont lieu en ce moment et on envisage le remplacement de la chaudière.

P EIDENWEIL revient sur la stérilisation des chats errant en campagne.

Mme le Maire rappelle que plusieurs campagnes de stérilisation sont faites chaque année mais c'est le centre-ville qui est privilégié, on ne peut pas s'engager sur les campagnes.

P EIDENWEIL demande si la commune intervient sur la pose de la fibre ?

L LACROIX infirme, la commune n'a aucune autorité c'est ORANGE qui gère le déploiement

T PLATON aborde la mise en place des poteaux téléphoniques galvanisés sur le Chemin Royal, normalement il faudrait une convention signée entre ORANGE, la commune et les riverains ?

L LACROIX informe que le choix des matériaux utilisés dépend des stocks existants. 80 % de la fibre a été posé sur des poteaux existants.

E SAMBAIN s'interroge sur la suite si cela n'est pas conforme.

L LACROIX répond qu'un courrier officiel sera envoyée et le service juridique d'Orange va s'en saisir.

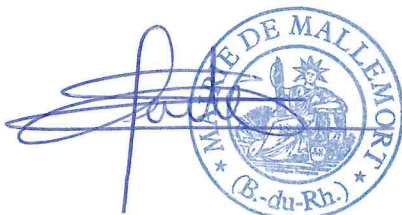
Mme ANDREIS demande des précisions sur la construction d'un garage pour la PM, est-il prévu sur un terrain privé ?

Mme le Maire informe que ce projet va être revu compte tenu du déplacement de la PM face au collège en aucun cas ce projet était envisagé sur un terrain privé.

**Prochain Conseils Municipaux : 05 avril 2023**

Fin de séance à 23h

Signature Mme le Maire  
**Hélène GENTE**



Signature des secrétaires de séance  
**Ghislaine GUY & Nadine POURCIN**

